



PÉNURIE DE CANDIDATS



Le Bluesky du mois

Madame Mais @madamemais.bsky.social · 8 h
 Qui aurait pu prévoir ???

www.leparisien.fr/societe/unif...



Uniforme à l'école : un an après, des élus mettent déjà la tenue unique au placard

Roanne, Nice, Châteaurenard... dans plusieurs villes de France, les établissements scolaires qui testent la tenue unique vont mettre un terme

© www.leparisien.fr

L'édito

Face à l'extrême droite, réarmer les services publics

EVARS, un acquis précieux pour l'École publique

Pourtant contesté par les réactionnaires et une extrême droite qui a le vent en poupe, le programme d'EVARS (l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) a été publié tel qu'il a été voté en Conseil Supérieur de l'Éducation. Il constitue un pied-de-nez à celles et ceux qui veulent saper les vertus égalitaires, inclusives et émancipatrices de l'École publique. Le SNES, avec la FSU, y a largement contribué, par exemple en obtenant la reconnaissance explicite des orientations sexuelles et des discriminations liées à l'identité de genre.

L'extrême droite à l'assaut de l'École et des personnels

Cette victoire est précieuse, mais elle est fragile, tant l'environnement politique et médiatique semble focalisé sur les obsessions imposées par l'extrême droite : immigration, remise en cause de l'État de droit, mais aussi des services publics au nom du « libre choix » de l'École et du libéralisme économique. Loin de désarmer sur EVARS, des collectifs et des associations comme SOS Éducation (sic) diffusent

des messages truffés de fake news sur les réseaux sociaux, appellent les parents d'élèves à ne pas envoyer leurs enfants en classe le 10 mars (« journée du retrait ») et à contester les enseignements.

Réarmer, ou sortir l'École publique du gouffre ?

Nous n'oublions pas qu'Elisabeth Borne, à l'écoute sur l'EVARS, faisait partie d'une majorité présidentielle qui a plongé l'École publique dans une série de crises inédites, au premier rang desquelles la crise du recrutement : il y a toujours autant de postes non pourvus aux concours, signe que les étudiant·es se détournent de métiers malmenés par des réformes incessantes, non revalorisés et exercés dans des conditions toujours plus difficiles. Nous n'oublions pas que les choix économiques et budgétaires engagés en 2017 ont toujours profité aux grandes entreprises et aux ménages les plus aisés : ils ont abîmé les services publics, nourri la désespérance sociale et le vote pour l'extrême droite. Hier au nom de la compétitivité, aujourd'hui au nom du réarmement.

■ Jean-François Carémel

Dans ce numéro, le point sur :

- › Rentrée 2025
- › Inclusion
- › Mouvement et bonifications médicales
- › Santé et Sécurité au Travail
- › Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux
- › Égalité hommes / femmes

Rentrée 2025

Dans les collèges et les lycées de l'académie

S'il y a bien quelque chose qui ne change pas dans l'Éducation nationale depuis 8 ans, c'est le mépris envers les personnels et leur travail. Alors que notre académie cumule les difficultés sociales, on aurait pu s'attendre à ce que le ministère utilise la baisse démographique annoncée pour améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels, mais il n'en sera rien puisque le secondaire va encore perdre l'équivalent de 175 postes. Cela porte à 1245 les suppressions de postes dans le secondaire depuis 2017 !

Dans les collèges, que cela soit le H/E (nombre d'heures par élève) ou le taux d'encadrement (nombre moyen d'élèves par classe), ces indicateurs ne cessent de se dégrader depuis 2017, alors que les effectifs augmentent et que la France est le pays d'Europe où les classes sont les plus chargées. La dégradation est même plus marquée dans les collèges de l'éducation prioritaire !

		Taux d'encadrement	
		RS2017	RS2025
Collèges 59	REP+ / Groupe A	20,17	21,3
	REP / Groupe B	22,08	22,6
	Groupe 1 / Groupe C	24,31	24,5
	Groupe 2 / Groupe D	26,24	26,3
Collèges 62	REP+	24,18	25,18
	REP	24,26	25,3
	Hors éducation prioritaire	24,82	25,44

À coup d'éléments de langage, les ministres voudraient faire croire que les conditions d'apprentissage s'améliorent dans les écoles, les collèges et les lycées. La réalité est tout autre lorsqu'on est sur le

terrain face à toujours plus d'élèves, dans des classes où se cumulent les difficultés. Le SNES-FSU n'admet pas la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage. La réduction des effectifs dans les

classes est une absolue nécessité pour améliorer le service public d'éducation et les conditions de travail des agents.

■ Willq Leroux

Inclusion

L'austérité au PAS de charge !

Officiellement dans le Nord, officieusement dans le Pas-de-Calais, nos représentant-es dans les instances ont appris que les deux Dasen avaient engagé la mise en place de 18 « Pôles d'Appui pour la Scolarité » (PAS), qui s'ajouteraient aux PIAL existants. Et ce ne serait qu'un début.

Généralisation à marche forcée

Elle a beau ne pas être spécialiste, Élisabeth Borne a rapidement intégré les habitudes de la technocratie Éducation nationale : nul besoin de faire le bilan d'une expérimentation pour la généraliser ! La ministre accélère même le rythme et veut atteindre les 500 PAS au niveau national. Tous les départements seront donc concernés dès la rentrée 2025 !

Réduire les coûts, abîmer le service public

Il ne s'agit pas, bien sûr, de donner les moyens pour une inclusion réussie, mais de donner la main au ministère pour déterminer le nombre d'heures dont un

enfant a besoin et évincer les MDPH, jugées trop généreuses. Pour les AESH, le passage au PAS pourrait les amener à intervenir sur des périmètres de la taille de plusieurs PIAL. Pour toute la communauté éducative, les PAS sont synonymes d'inclusion « low cost » et de maltraitance institutionnelle.

■ Jean-François Carémel



AESH

Nous exigeons :

- Création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B
- Augmentation des salaires
- Temps complet pour un accompagnement élève de 24h
- Abandon des PIAL, PAS et de la politique de mutualisation des moyens

20 ans de la loi handicap 



Vrai ou faux ?

Prof principal-e, prof référent-e, c'est kif kif

Au lycée, mon chef ou ma cheffe me propose de devenir « professeur référent d'un groupe d'élèves » (PRE) au lieu de « professeur principal » (PP) pour suivre les orientations sur mon groupe de spécialité et voudrait me faire croire que c'est pareil.

FAUX !

Cette mission de « professeur-e référent-e » est de plus en plus utilisée pour rémunérer l'accompagnement d'un groupe de spécialité.

Attention, cette indemnité mensuelle (748,92 € brut) est deux fois moins élevée que la part modulable de l'ISOE (1497,84 €) qui sert à rémunérer la mission de professeur-e principal-e.

De plus, les textes réglementaires prévoient que le groupe encadré doit comprendre entre 12 et 18 élèves. Pas plus ! La répartition des missions de PP et de PRE doit être discutée au CA et la direction doit jouer cartes sur table.

■ Olivier Mathieu



Dans les collèges 59 en REP+/groupe A, le H/E sera de 1,53 à la rentrée 2025. Il était à 1,63 en 2017.

Dans les collèges du 62 en REP+, le H/E sera de 1,60 à la rentrée 2025. Il était de 1,72 en 2017.

Mouvement

Priorités médicales et mobilité, le SNES-FSU toujours à l'offensive !

Depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique, l'attribution des bonifications médicales se fait dans l'opacité la plus totale, les personnels ayant parfois même le sentiment d'une attribution aléatoire des 1000 points de bonification.

Face aux nombreuses difficultés des personnels pour bénéficier de ces points depuis 2020, la section académique a, à de nombreuses reprises, sollicité un groupe de travail dédié à la question des bonifications médicales en présence des médecins de prévention et des gestionnaires du DPE en charge du mouvement des personnels.

À force d'insistance, de courriers, et malgré les reports, ce groupe de travail s'est enfin tenu fin février !

Loccasion pour le SNES-FSU de rappeler

les attentes et les demandes des personnels, de clarifier certaines règles de gestion et de reposer le cadre de fonctionnement.

Le SNES, avec la FSU, a également porté de nombreuses propositions visant à améliorer le traitement des demandes en amont de la phase de vérification des barèmes. Ainsi, cette année, le formulaire dédié évoluera et sera accompagné d'un nouveau guide. La situation des agents en situation de handicap et devant participer au mouvement avec une MCS sera elle aussi améliorée avec l'attribution de la bonification médicale sur les vœux bonifiés MCS.

Soucieuse du respect des droits des personnels, la section académique du SNES-FSU accompagne les collègues concerné-es

et les conseille au mieux dans le cadre de leur demande de mutation.

Si vous formulez une demande de bonification médicale, ne restez pas seul-e face à l'administration, contactez le SNES-FSU (par mail à s3lil@snes.edu objet : « Demande de bonification médicale »).

■ Maeva Bismuth et Fiona Verhaeghe

Santé et Sécurité au Travail

L'action du SNES-FSU en FSSSCT

Les FSSSCT (Formations spéciales en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ont été créées en 2019 et ont pris la suite des CHSCT.

La FSSSCT est consultée sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé, sécurité et travail. Son action porte sur l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité), sur l'environnement physique du travail (bruit, température, poussière...), le temps et les horaires de travail, la santé physique et mentale des personnels et leur sécurité.

Les élu-es SNES-FSU, majoritaires aussi bien au niveau départemental qu'au niveau académique, sont une force de proposition au sein des FSSSCT. Ils et elles rédigent des rapports après avoir effectué des visites d'établissements. Cela permet de formuler des avis sur des mesures de prévention votés en instance et publiés sur le site académique. L'objectif est de prévenir les accidents et/ou les maladies liés au travail.

Les élu-es SNES-FSU se mobilisent pour obtenir des enquêtes en cas de maladie ou d'accident imputés au travail. Ils et elles interpellent l'administration

lorsque des personnels les alertent par le biais des fiches RSST ou par la voie syndicale.

Le Registre Santé et Sécurité au Travail permet à tout personnel de signaler une situation qu'il ou elle considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte à son intégrité physique et à sa santé. Ce sont les fiches RSST.

Dès que vous êtes confronté-e à une situation de ce type, le SNES-FSU vous invite à rédiger une fiche RSST, outil essentiel de signalement pour que cette situation soit prise en compte par l'administration. Le ou la supérieur-e hiérarchique a l'obligation de lire ces fiches et de les viser, reçoit une notification et doit mettre tout en place pour faire disparaître ou réduire le risque signalé.

En l'absence de réponse satisfaisante, c'est l'action syndicale qui prendra le relais. Là encore les élu-es du SNES-FSU sont à vos côtés : n'hésitez pas à faire appel aux membres de la FSSSCT départementale ou académique si nécessaire.

■ Magali Laumenerch



Nos managers ont du génie !

Plus un bruit, c'est la ronde de nuit !

On sait les adolescent-es facilement tirillé-es par les affres de désirs naissants. Alors, comment se faire efficacement les gardien-nes de leur vertu lors des voyages scolaires ?

Un chef d'établissement a eu l'idée lumineuse de demander au professeur organisateur de prévoir un planning de surveillance nocturne, autrement dit d'organiser des rondes de nuit afin de vérifier que les chères têtes brunes ou blondes sommeillent bien sagement dans leurs lits respectifs. Et pour être bien certain que les encadrant-es accompliront leur quart, la « surveillance des nuitées » est notifiée sur un ordre de mission ! Pour celles et ceux qui accompagnent les voyages, en revanche, pas question de dormir sur leurs deux oreilles !

Rappelons que l'organisation des voyages est prévue au B.O. n°30 du 24 juillet 2024 dans lequel il n'est pas fait mention de « surveillance des nuitées » mais simplement d'une obligation de surveillance « tout au long de la sortie scolaire ». Bonne nuit, les petits !

Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux

Ça arrive près de chez vous

Plusieurs collègues nous ont signalé que leur établissement devait faire l'objet de la visite d'une cohorte d'IA-IPR. Ils et elles s'inquiètent, à juste titre, des finalités et des modalités de ces visites programmées sur 3 ou 4 jours et qui prévoient des rencontres et des observations en classe, y compris par des IPR d'une autre discipline !

Rendez-vous en terre trop connue

Ces visites s'inscrivent dans le cadre de la « feuille de route » du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux, créé en 2023 pour « définir une stratégie académique cohérente au service de la réussite des élèves ». Protocole de visite, formulaire de pré-positionnement, « leviers opérationnels », diagnostic (forcément partagé), indicateurs, objectifs cibles... Tout un lexique néomanagérial qui rappelle furieusement l'autoévaluation des établissements chère au ministre Blanquer !

Piloter nos métiers au local, par les résultats

Comme pour l'autoévaluation, il s'agit de « responsabiliser » les équipes, en particulier celles de Lettres et de Mathématiques.

En d'autres termes, l'objectif est de les persuader que leurs pratiques sont responsables des difficultés persistantes des élèves, et qu'il suffirait d'adopter de « bonnes pratiques » pour améliorer les résultats des évaluations standardisées ; d'où la nécessité d'accepter les groupes de besoins, d'appliquer les plans Maths et Français, de favoriser l'intervention des PE en sixième pour « sécuriser les parcours scolaires », etc. Le tout occultant les suppressions de postes massives depuis 2017 bien sûr.

Nous avons la main

Le SNES-FSU rappelle que les CASF ne repose que sur une simple note de service, et que le contenu de la feuille de route (grilles, visites, collègues ciblés) n'a pas de valeur réglementaire. Comme pour l'autoévaluation, qui a échoué à s'enraciner dans les EPLE, il est important de s'organiser collectivement. N'entrons pas dans une logique de reddition de comptes systématique qui entraînerait une véritable dépossession professionnelle.

■ Jean-François Carémel

Égalité hommes / femmes

8 mars

Ce samedi 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la mobilisation a été très forte sous le soleil lillois : près de 8000 personnes (soit 2000 personnes de plus que l'année dernière !) ont battu le pavé au rythme d'Oyamba - groupe de femmes percussionnistes - jouant en tête de cortège ! Après un départ joyeux devant l'Opéra de Lille, les manifestant-es ont avancé jusqu'à la place Sébastopol, sous les slogans chantés, criés, de « so so so-li-dari-té, avec les femmes du monde entier ! » ou encore « nous sommes fortES, nous sommes fièrES, et féministes, et radicales, et en colère ! », avant de progressivement entrer dans le Gymnase où se tenait un village associatif auquel participait la FSU.

Les raisons ne manquent pas pour se retrouver en grève féministe : dans nos métiers, on constate un écart de salaire -à travail égal- de plus de 200 euros ! Au niveau académique le SNES-FSU dénonce ces inégalités professionnelles dans toutes les instances. Dans les CSA ou en FSSSCT, il participe à l'élaboration du nouveau plan académique égalité professionnelle et intervient pour que ce plan ne reste pas seulement un outil d'affichage mais corresponde à de véritables avancées. Nos militant-es vous défendent aussi dans vos recours de carrière, de mobilité, et vous accompagnent dans la saisine de la cellule VDHA si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles.

■ Gabrielle Bonicel



Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué-es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

Toutes les infos et modalités sont ici :

<https://lille.snes.edu/Stages-SNES-FSU-2024-2025-les-inscriptions-sont-deja-ouvertes.html>



Les stages académiques du SNES-FSU de Lille :

→ Stage LV **COMPLET!**

Mardi 1er avril de 9h à 17h, Salle Jean Zay, INSPE, Arras

→ Stage disciplinaire Physique Chimie

Jeudi 3 avril de 9h à 17h, Collège Nina Simone, Wazemmes

→ Stage AED

Vendredi 7 mai de 9h à 17h, Siège du SNES de Lille, 209 rue Nationale et en visio

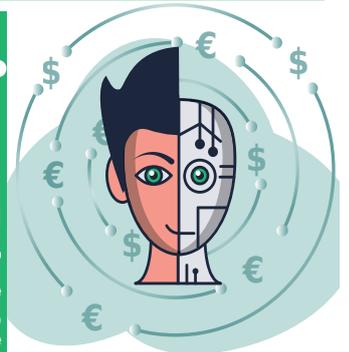
→ Stage IA et numérique

Mardi 20 mai de 9h à 17h, Lycée Baggio, Lille

→ Stage CPE

Mardi 3 juin de 9h à 17h, Lieu à venir

STAGE SNES-FSU



S'armer syndicalement contre l'offensive des IA dans l'Éducation nationale

Dans le prolongement de la numérisation, les IA ont fait une apparition fulgurante dans l'éducation nationale : choc des savoirs, nouveaux programmes, « plan d'investissements » ministériels, formation initiale et continue, etc.

Il est important de prendre le temps de réfléchir collectivement au sens de cette offensive. Afin de la mettre à distance, la comprendre, la contextualiser, d'en anticiper les conséquences et éventuellement d'y résister.

La journée proposera trois axes de réflexion :

- quels effets des IA pour les apprentissages des élèves ?
- quelles conséquences sur nos métiers ?
- quelles menaces pour le service public ?

À consulter
régulièrement



www.lille.snes.edu



[@snesdelille](https://www.facebook.com/snesdelille)

